

## Règle de fonctionnement

### **1. Propriétaire du lot**

Pour bénéficier des services de location de terres du **GFCBC**, un propriétaire doit signer une entente de location.

Cette entente comprend :

- Une description de la propriété;
- Une durée de location pouvant varier d'un an à plusieurs années;
- Un montant de location établi en fonction du potentiel de chasse et de la superficie de la propriété;
- Le type de chasse et d'arme autorisés;
- L'utilisation permise du terrain loué;
- Les responsabilités et obligations de chacun;
- Les options de renouvellement.

Le propriétaire est avisé lorsqu'il y a location de sa propriété par des chasseurs.

L'entente de location est automatiquement résiliée si le propriétaire vend son terrain avant le terme de l'entente. Une nouvelle entente peut alors être conclue avec le nouveau propriétaire.

. Après signature d'une entente avec GFCBC, un propriétaire ne peut permettre l'accessibilité à aucun autre chasseur sans que celui-ci n'utilise les services de GFCBC.

### **2. Chasseur**

Les chasseurs qui souhaitent utiliser les services de location de terres du GFCBC doivent signer un contrat de location qui comprend :

- L'identification de la propriété;
- La durée de la location qui peut être d'un an à plusieurs années;
- La période d'utilisation permise pendant l'année;
- Le prix de la location;
- Le type de chasse et d'arme autorisés;
- L'utilisation permise du terrain loué;
- Les responsabilités et obligations de chacun;
- Les options de renouvellement.

Les chasseurs doivent fournir au GFCBC les résultats de leur chasse (nombre de gibiers abattus, espèce, sexe, dimensions du panache, poids estimé, etc.).

Un chasseur qui a loué un terrain une année a priorité pour le relouer l'année suivante. Toutefois, il doit manifester son intention avant le 31 décembre de l'année en cours et doit verser 50% du montant de la location pour conclure cette nouvelle entente. À défaut de se conformer à cette directive, ce terrain redevient disponible et peut être offert à un autre chasseur.

Advenant le cas où un chasseur ne respecte pas toutes les clauses, conditions ou obligations mentionnées au contrat de location, de même que tous les lois et règlements régissant la pratique de la chasse, ainsi que les règles élémentaires de sécurité, le GFCBC pourra annuler le contrat de location de ce chasseur sur simple avis écrit. Le GFCBC conservera à titre de dommage le montant de la location déjà perçu.

### Code d'éthique

Conscient qu'un comportement respectueux et responsable permet d'entretenir une bonne image de la pratique de la chasse sportive et favorise le maintien de saines relations avec les propriétaires terriens, je m'engage à :

- me comporter comme un invité chez le propriétaire chez qui je chasse, en respectant ses biens et sa propriété et en me conduisant de façon telle que je sois toujours le bienvenu;
- faire preuve de courtoisie et à ne poser aucun geste ou à ne proférer aucune parole qui pourrait menacer une autre personne;
- ne prendre aucune boisson alcoolique pendant que je manie une arme de chasse;
- suivre toutes les règles de sécurité avec les armes permises et à insister poliment, mais fermement auprès des autres chasseurs pour qu'ils observent ces mêmes règles;
- respecter les lois et les règlements qui régissent la faune et la chasse;
- respecter une distance de 300 mètres des bâtiments;
- acquérir l'habileté nécessaire dans le tir et les techniques de chasse pour abattre le gibier rapidement et d'une manière sportive;
- prendre tous les moyens possibles pour retrouver un animal blessé;
- prendre soin du gibier abattu en le traitant rapidement et correctement afin de le préserver
- adéquatement jusqu'à sa consommation;
- respecter les installations mises en place par le GFCBC en les utilisant correctement;
- laisser le territoire de chasse propre et ne poser aucun geste qui aurait pour effet de polluer l'environnement;
- respecter le lien d'affaires qui unit le GFCBC et le propriétaire;
- appuyer les mouvements qui favorisent une saine pratique de la chasse sportive et qui militent en faveur de la conservation de la faune dans le but d'assurer l'avenir de la chasse;
- transmettre aux jeunes chasseurs les comportements et l'habileté pour devenir de véritables adeptes de la chasse sportive.